

Gex, le 17 juin 2013

13/01/VB/MLS/N°05

COMPTE-RENDU DU 10 JUIN 2013

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, PELLETIER,
Mesdames MARET, DINGEON, GAPIHAN, Adjoints.
Messieurs MARCEAU, HELLET, SICARD, DANGUY, ROBBEZ, LEROY,
AMIOTTE, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECRÉ, COURT, SCHULLER, MOREL-CASTERAN,
GILLET, ASSENARE, CHARRE.

EXCUSEE : Madame CHAPON,

POUVOIRS : Madame MOISAN donne pouvoir à Madame GILLET,
Monsieur GREGGIO donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
Madame CHAPON donne pouvoir à Monsieur DUNAND,
Madame BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur MARCEAU,
Monsieur RENARD donne pouvoir à Monsieur DUNAND,
Monsieur GAVILLET donne pouvoir à Monsieur AMIOTTE,
Madame KAHNERT donne pouvoir à Madame CHARRE.

SECRETARE : Monsieur Patrice DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2013

• **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE : « Je reviens sur la demande de Madame KAHNERT pour ce qui concerne l'augmentation du capital de la SEMCODA, elle n'a pu retrouver les résultats de 2011. Il serait bon que nous les ayons dans le cadre de la demande d'augmentation du capital ».

Le compte-rendu est approuvé à la majorité, Madame CHARRE et Monsieur DANGUY se sont abstenus.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 04 juin 2013)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) CA - Commune 2012,
- 2) CA – ZA 2012,
- 3) CA – Forêt 2012,
- 4) Compte de gestion 2012 – Commune,
- 5) Compte de gestion 2012 – ZA,
- 6) Compte de gestion 2012 – Forêt,
- 7) Affectation du résultat du Compte Administratif 2012- Commune,
- 8) Affectation du résultat du Compte Administratif 2012- ZA,
- 9) Affectation du résultat du Compte Administratif 2012- Forêt,
- 10) Décision modificative n°1 – budget Commune 2013,
- 11) Décision modificative n°1 – budget ZA 2013,
- 12) Décision modificative n°1 – budget Forêt 2013,
- 13) Travaux leader sur l'alpage de Vieille Maison,
- 14) Garantie d'emprunt à la société HALPADES pour la construction de 6 logements PLAI et 16 logements PLUS dans le projet « Séquenciel » rue de Gex-la-Ville,
- 15) Annulation et remplacement de la délibération n°IX du 08 avril 2013 : Garantie d'emprunt à la SEMCODA pour 3 prêts d'un montant total de 1.473.400 € - construction de 7 logements PLS à Gex « Château Gagneur »,

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 28 mai 2013 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013 présenté par Monsieur PAOLI,
- 3) Compte-rendu de la commission des affaires sociales du 14 mai 2013 présenté par Madame MOISAN,
- 4) Compte-rendu de la commission environnement-forêt du 06 juin 2013 présenté par Monsieur SICARD (celui-ci vous sera distribué au cours de la séance). **Retiré de l'ordre du jour.**

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Contrat d'assistance téléphonique a l'utilisation des progiciels CEGID public.
 - ✓ Contrat pour les fournitures scolaires (papeterie, hors papier reproduction) entre la ville de Gex et la société nouvelle librairie universitaire.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de dépenses en investissement s'élevaient à 26.296.301,92 € dont 6.054.077,90 € reportés de 2011 sur 2012, 11.397.422,97 € ont été réalisés.

Concernant les dépenses d'équipement, il convient de rappeler qu'en décembre 2012, lors de la perception de la recette provenant de la vente Château Gagneur, nous avons inscrit, pour pouvoir disposer des ouvertures de crédit pour lancer les travaux avant la fin de l'année et les exécuter dès le début de l'exercice pour la halle des sports, l'annexe mairie, la bibliothèque, la route de Lyon, la rue de l'Horloge 5.975.500,00 €. Sachant que le taux de réalisation serait faussé.

Le pourcentage de réalisation les dépenses d'équipement est de 42.44 %, en ne tenant pas compte des inscriptions ce qui précèdent il est de 63.27 %.

Ce pourcentage de réalisation est sensiblement similaire à 2011 : 62.72 % est supérieur à 2010 : 46.16 % à 2009 : 34.31 %, il demeure inférieur à celui des exercices précédents, notamment 2008 : 73.16 % et 2007 : 72.43%.

Il convient de souligner que le pourcentage de réalisation est affecté même si ce n'est que marginal par le fait que le Trésor Public cesse de prendre en compte les dépenses d'investissement au 12 décembre. Or, beaucoup d'entreprises adressent leur facturation en fin de mois. A titre d'exemple : 628 016.51 € de factures, reçues fin décembre, ont été réglées début janvier au compte 21 et 23 (le réalisé pour les dépenses d'équipement serait de 66.29%).

Les dépenses d'équipement brut (exclusion des dépenses d'ordre) s'élèvent à 7.703.088,79 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- | | |
|---|----------------|
| • Emprunt : | 2.151.000,00 € |
| • Subventions et participations : | 447.869,11 € |
| • Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : | 1.173.726,00 € |
| • Fonds dégagés de la section de fonctionnement : | 3.930.493,68 € |

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

En 2012 le résultat de l'exercice est excédentaire du fait de l'aliénation de patrimoine (château gagnieur): 9 613 980.39 €, le déficit antérieur de la section était de 3.960.482,10 € .Le résultat de clôture de la section investissement est donc excédentaire de 5.654.423.68 €

Cet excédent abondé par le résultat de clôture de la section fonctionnement 4 795 034.69 € couvrira largement les dépenses d'investissements reportés 9 068 156.7€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de 4 795 034.69 est constitué par le résultat antérieur excédentaire de 1 573 348.17 € et le résultat de l'exercice 2012 : 3 221 686 52 €.

Concernant le fonctionnement, l'augmentation des dépenses réelles augmente de 8.28 % par rapport à 2011.

Elles ont augmenté de 4.46 % en 2011 par rapport à 2010 (après corrections consécutives à la mise en place du FNGIR).

Les charges générales augmentent de 13,84 %.

Les charges de personnel augmentent de 4.42 %.

Les autres charges augmentent de 8.60 %.

Les charges exceptionnelles de 156.64%(hausse conséquente du au refus de considérer l'aménagement de la place du pont comme investissement dans la mesure où il y avait une démolition : 84 415.62€)

Les explications de ces augmentations sont exposées dans les documents examinés en commission finances et remis avec le Cr de celle-ci.

Les frais financiers diminuent de 6.37 %. Nous avons consolidé en 2012, un emprunt souscrit en 2009 pour 2 651 000€ (Euribor +0.45%). Cet emprunt ne fait courir aucun frais financier depuis septembre 2012 puisque nos excédents de trésorerie conséquents nous ont permis d'user de la faculté de remboursement temporaire. La baisse des taux révisables en 2012 contribue à la diminution de nos frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 1.42% si l'on ne tient pas compte de la recette exceptionnelle que constitue l'aliénation de Château Gagneur et le p503 adressé après la clôture des comptes décidée par la TP, de même que des aliénations réalisées en 2011 (vente terrain à la SEMCODA).

Les recettes en augmentation sont notamment :

➤ La CFG :	+ 356.775,21 €
➤ Les produits des services :	+ 57.888,20 €
➤ Les contributions	+ 226.588,00 €

sont en baisse :

➤ Les droits de mutation :	- 178.810,45 €
➤ La DGF	- 24.573,00 €

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat 2012 de l'exercice est de 3 221 686.52 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de 4 795 034.69 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	21.012.328,75 €
DEPENSES :	11.397.422,97 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	9.614.905.78 €
Résultat antérieur (défictaire) :	3.960.482,10 €
Excédent de clôture de l'exercice :	5.654.423,68 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 9.068.156,70 €, en recettes à 559.380,50 €, soit un déficit de 8.508.776,20 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	22.666.405,34 €
DEPENSES :	19.444.718,82 €
Résultat de l'exercice :	3.221.686,52 €
Excédent antérieur reporté:	1.573.348,17 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4.795.034,69 €

Il faut noter que certaines recettes n'ont pu être rattachées à l'exercice 2012. Monsieur le Receveur ayant, en effet, communiqué le dernier état des recettes, qu'il reçoit, le 09 janvier 2013 à la commune, date à laquelle il avait décidé de cesser de prendre en compte les mandats et titres émis sur 2012, ceci rend très complexe la comparaison des évolutions de 2011 à 2012.

• **REMARQUES :**

Monsieur AMIOTTE : « Il ya quelques différences entre la délibération et le CA. Dépenses d'équipement brut, ce n'est pas 7.805.370,49 € mais 7.703.088,79 €.

Le montant des dépenses d'investissement figurant page 2 de l'ordre du jour est erroné, il ne correspond pas au CA. Ce n'est pas 11.398.348,36 € mais 11.397.422,97 € ».

NB : La correction de cette erreur nous conduit à un résultat d'investissement de 5.654.423,38 € au lieu de 5.653.498,29 € (soit +925,39 €).

La note de synthèse a été modifiée en conséquence, ainsi que la reprise du résultat d'investissement repris en DM ;

Monsieur AMIOTTE : « Je ne suis pas d'accord avec l'augmentation des charges à caractère général, je ne trouve pas 13,84 % mais 16,.....% ».

NB : En 2011, dépenses 011 : 2.530.102,08 €

En 2012, dépenses 011 : 2.880.192,54 €

L'augmentation est bien de 13,84 %.

Monsieur AMIOTTE : « Les tableaux de la dette sont nettement moins lisibles que ceux des exercices antérieurs, pourquoi ne garde-t-on pas le même ? ».

Monsieur le Maire : « C'est une modification imposée par l'instruction comptable ».

◆ **DELIBERATION**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU l'état des restes à réaliser,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013,

Après avoir oui la présentation du dit document par Monsieur le Président,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2012.

Le Président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 qui leur a été présenté, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 21.012.328,75 €

DEPENSES : 11.397.422,97 €

Résultat de l'exercice (excédentaire) : 9.614.905,78 €

Résultat antérieur (déficitaire) : 3.960.482,10 €

Excédent de clôture de l'exercice : 5.654.423,68 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 9.068.156,7 €, en recettes à 559.380,50, soit un déficit de 8.508.776,2 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 22.666.405,34 €

DEPENSES : 19.444.718,82 €

Résultat de l'exercice : 3.221.686,52 €

Excédent antérieur reporté: 1.573.348,17 €

Excédent de clôture de l'exercice : 4.795.034,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2012.

Mesdames CHARRE et KAHNERT (pouvoir), Messieurs AMIOTTE, GAVILLET (pouvoir) et REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

En 2011 Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, était déficitaire. Il convient, cependant, de noter qu'il reste à concrétiser la vente d'un atelier du bâtiment.

En effet, l'ensemble des ventes a été réalisé à l'exception de celle-ci. L'objectif était de réintégrer ce budget annexe dans le budget communal. Il faut que la vente soit réalisée.

Des deux entreprises qui occupaient les lieux, l'une à racheter, la seconde a trouvé un local répondant à ses besoins d'extension.

Le budget annexe ne se justifie plus qu'en l'attente de la vente.

La commune en 2012 a versé 38 857,38 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice : 39.157,38 €

Dépenses de l'exercice :	15.947,23 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	23.210,15 €
Résultat antérieur :	0 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	23.210,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	56.321,06 €
Dépenses de l'exercice :	13.534,96 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	42.786,10 €
Résultat antérieur déficitaire :	63.643,48 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	20.857,38 €
Le résultat des deux sections confondues est excédentaire :	2.352,77 €

◆ DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ZA

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2012 - ZA.

Le président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 – ZA qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	39.157,38 €
Dépenses de l'exercice :	15.947,23 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	23.210,15 €
Résultat antérieur :	0 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	23.210,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	56.321,06 €
Dépenses de l'exercice :	13.534,96 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	42.786,10 €
Résultat antérieur déficitaire :	63.643,48 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	20.857,38 €
Le résultat des deux sections confondues est excédentaire :	2.352,77 €

Le reste à réaliser reporté en dépenses s'élève à 20.857,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif ZA de l'exercice 2012.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice, pour ce qui concerne ce budget, sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	45.944,13 €
Dépenses de l'exercice :	34.038,00 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	11.906,13 €
Résultat antérieur déficitaire :	37.463,13 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	25.557 00 €
Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à	33.126,80 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	361.833,94 €
Dépenses de l'exercice :	386.074,58 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	24.240,64 €
Résultat antérieur excédentaire :	302.904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	278.664,06 €

• REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Les réalisations au 2312 correspondent-elles à l'acquisition du Séthieu ? ».

Monsieur BLEAUT : « Non, le terrain du Séthieu a été acquis en 2011 et imputé au 2117. Il s'agit des travaux de régénération et de plantations effectués en 2012 ».

N.B : *Antérieurement nous inscrivions ces dépenses au 2315, la TP a considéré que ce n'était pas le bon article, nous a demandé de les inscrire au 2312 en 2012 et en fin d'année a demandé que ces dépenses soient inscrites au 2117 sur la base d'une note du ministère des finances.*

Monsieur AMIOTTE : « En 2012, il y a 17.110,00 € en taxe d'affouage, il y avait 0 € en 2011 ».

Monsieur DUNAND : « Il n'y a pas eu d'affouage en 2011, le traitement des parcelles concernées n'ayant pu être effectué en 2011, il a été reporté en 2012 ».

Monsieur AMIOTTE : « Il y a 100.000,00 € réalisés au 6522 ».

Monsieur le Maire : « C'est le reversement de l'excédent forêt à la commune ».

Monsieur AMIOTTE : « Concernant la forêt, le flou demeure, on ne sait pas ce qui sort, ce qui est coupé... ».

◆ **PROJET DÉLIBÉRATION**

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 22 mai 2013,

VU les restes à réaliser,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2012 - Forêt.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 33.126.80 € en dépenses d'investissement.

Le président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012- Forêt qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	45.944,13 €
Dépenses de l'exercice :	34.038,00 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	11.906,13 €
Résultat antérieur déficitaire :	37.463,13 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	25.557 00 €
Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à	33.126,80 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	361.833,94 €
Dépenses de l'exercice :	386.074,58 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	24.240,64 €
Résultat antérieur excédentaire :	302.904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	278.664,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif forêt de l'exercice 2012.

Mesdames CHARRE et KAHNERT (pouvoir), Messieurs AMIOTTE, GAVILLET (pouvoir) et REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

IV. COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	21.012 328,75 €
DEPENSES :	11.397.422,97 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	9.614.905,78 €
Résultat antérieur (déficiaire) :	3.960.482,10 €
Excédent de clôture de l'exercice :	5.654.423,68 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 9.068.156.7 €, en recettes à 559.380.5, soit un déficit de 8.508.776.2 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	22.666.405,34 €
DEPENSES :	19.444.718,82 €
Résultat de l'exercice :	3.221.686,52 €
Excédent antérieur reporté:	1.573.348,17 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4.795.034,69 €

OBSERVATIONS : Etat de rapprochement de l'inventaire tenu par la TP et de l'actif patrimonial de la Collectivité.

Suite aux demandes réitérées de Monsieur. le Receveur du Trésor et aux observations de la CRC dans son rapport du 25/06/2012, la collectivité s'est engagée à renforcer la tenue de son actif patrimonial en mettant l'accent sur l'intégration des travaux en cours.

Solde des comptes 23 au 31/12/2009	21.07M€
Charges imputées aux comptes 23 de 2010 à 2012	8.78M€
Intégration des comptes 23 aux comptes 21 de 2010 à 2012	19.45M€
Solde des comptes 23 au 31/12/2012	10.40M€

Au 31/12/2012, il ressort du rapprochement entre l'inventaire tenu par la TP et l'état de l'actif patrimonial, un certain nombre de discordances, dont l'origine est à rechercher dans la non prise en charge par la TP des écritures d'intégration transmises par la collectivité ou bien, dans une prise en charge avec des montants erronés.

Comptes	Balance TP	Etat commune	Différence		
2128	684 166.34	967 405.33	- 283 238.99	Terrain camping	Non intégré par la TP (201 165,48 €)
				Contrat Rivières	Non intégré par la TP (82 073,51 €)
21318	17 025 204.19	17 636 169.20	- 610 965.01		Intégrations demandées par la commune en 2012 : 6 805 987,24 €
					Intégrations réalisées par la TP en 2012 : 6 209 103,79€
2135	45 952.28	145 719.68	- 99 767.40	Mur escalade Halle Perdtemps	Intégré pour 422,49€ au lieu de 100 189,89 €
2138	2 746 676.46	2 796 804.62	- 50 128.16	Abris bus	Montant intégration erroné
2151	13 509 083.37	15 184 554.26	- 1 675 470.89	Voirie	Non intégré par la TP (VOIR02-03-09-10-13)
21532	429 133.99	636 136.86	- 207 002.87	Réseau assainissement	Montant intégration erroné
21538	497 498.22	585 647.19	- 88 148.97	fibre optique	Non intégré par la TP
21568	437 776.74	354 276.89	83 499.85	vidéosurveillance	Non intégré par la TP
2158	176 676.02	202 761.67	- 26 085.65	Arroseurs chauvilly	Non intégré par la TP

Donc l'inventaire tenu par la TP et l'état de l'actif de la collectivité ne sont pas en adéquation.

• **REMARQUES :**

N.B : Le résultat d'investissement est modifié sur la base des observations portant sur l'erreur de transcription des délibérations du montant du des dépenses d'investissement réalisées en 2011.

◆ **DELIBERATION**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 27 mai 2013 approuvant le compte administratif 2012,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013,

VU le rapport de la chambre régionale des comptes dont vous avez eu communication le 09 juillet 2012,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion avec la réserve suivante :

- Au 31/12/2012, il ressort du rapprochement entre l'inventaire tenu par la TP et l'état de l'actif patrimonial, un certain nombre de discordances, dont l'origine est à rechercher dans la non prise en charge par la TP des écritures d'intégration transmises par la collectivité ou bien, dans une prise en charge avec des montants erronés :

Comptes	Balance TP	Etat commune	Différence		
2128	684 166.34	967 405.33	- 283 238.99	Terrain camping	Non intégré par la TP (201 165,48 €)
				Contrat Rivières	Non intégré par la TP (82 073,51 €)
21318	17 025 204.19	17 636 169.20	- 610 965.01		Intégrations demandées par la commune en 2012 : 6 805 987,24 €
					Intégrations réalisées par la TP en 2012 : 6 209 103,79€
2135	45 952.28	145 719.68	- 99 767.40	Mur escalade Halle Perdtemps	Intégré pour 422,49€ au lieu de 100 189,89 €
2138	2 746 676.46	2 796 804.62	- 50 128.16	Abris bus	Montant intégration erroné
2151	13 509 083.37	15 184 554.26	- 1 675 470.89	Voirie	Non intégré par la TP (VOIRO2-03-09-10-13)
21532	429 133.99	636 136.86	- 207 002.87	Réseau assainissement	Montant intégration erroné
21538	497 498.22	585 647.19	- 88 148.97	fibres optiques	Non intégré par la TP
21568	437 776.74	354 276.89	83 499.85	vidéosurveillance	Non intégré par la TP
2158	176 676.02	202 761.67	- 26 085.65	Arroseurs chauvilly	Non intégré par la TP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion assorti de la réserve suivante : non prise en charge de par Monsieur le Receveur des écritures d'intégration transmises par la collectivité

Mesdames CHARRE et KAHNERT (pouvoir), Messieurs AMIOTTE, GAVILLET (pouvoir) et REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

V. COMPTE DE GESTION 2012 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

Les résultats sont en tout point conforme au compte administratif 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	39.157,38 €
Dépenses de l'exercice :	15.947,23 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	23.210,15 €
Résultat antérieur :	0 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	23.210,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	56.321,06 €
Dépenses de l'exercice :	13.534,96 €

Résultat de l'exercice excédentaire :	42.786,10 €
Résultat antérieur déficitaire :	63.643,48 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	20.857,38 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

◆ DELIBERATION

COMPTE DE GESTION 2012 - ZA

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 27 mai 2013 approuvant le compte administratif 2012,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 22 mai 2013,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2012 assorti de la réserve proposée par Monsieur le Maire.

VI. COMPTE DE GESTION 2012 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	45.944,13 €
Dépenses de l'exercice :	34.038,00 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	11.906,13 €
Résultat antérieur déficitaire :	37.463,13 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	25.557,00 €

Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à 33 126,8 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	361.833,94 €
Dépenses de l'exercice :	386.074,58 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	24.240,64 €

Résultat antérieur excédentaire :	302.904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	278.664,06 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

◆ **DÉLIBÉRATION**

COMPTE DE GESTION 2012 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 27 mai 2013 approuvant le compte administratif 2012

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 22 mai 2013,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2012.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Au terme de la présentation du CA 2012 de la commune, nous venons de constater que :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	21.012.328,75€
DEPENSES :	11.397.422,97 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	9.614.905,78 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	3.960.482,10 €
Excédent de clôture de l'exercice :	5.654.423,68 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 9.068.156,70 €, en recettes à 559.380,50, soit un déficit de 8.508.776,20 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	22.666.405,34 €
DEPENSES :	19.444.718,82 €
Résultat de l'exercice :	3.221.686,52 €

Excédent antérieur reporté: 1.573.348,17 €

Excédent de clôture de l'exercice : 4.795.034,69 €

L'excédent de fonctionnement doit combler le déficit constaté en investissement de 3.960.482,10 €.

Les reports de 2012 sur 2013 font apparaître un déficit de recettes de 8.508.776,20 €.

Il vous est proposé de reporter l'excédent constaté en fonctionnement en section de fonctionnement.

◆ **DÉLIBÉRATION**

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012- COMMUNE

VU le CA 2012,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission des finances du 15 mai 2013,

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement constaté au CA 2012 et les restes à réaliser 2012 reportés sur 2013, 9.068.156.70 € en dépenses et 559.380.5 € en recettes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le résultat de la section d'investissement étant excédentaire de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement

L'intégralité du résultat : 4 795 034.69 € étant reporté en excédent de fonctionnement antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 4 795 034.69€ en section de fonctionnement au compte 002.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ZA

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	39.157,38 €
Dépenses de l'exercice :	15.947,23 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	23.210,15 €
Résultat antérieur :	0 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	23.210,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	56.321,06 €
--------------------------	-------------

Dépenses de l'exercice :	13.534,96 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	42.786,10 €
Résultat antérieur déficitaire :	63.643,48 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	20.857,38 €

Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du montant I de l'excédent constaté en 2012 :20 857.38€

Le solde du résultat de fonctionnement 2 352.77€ sera donc affecté en fonctionnement

Il est précisé qu'il reste un atelier à vendre au bâtiment relais.

◆ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ZA

VU le CA 2012,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission des finances du 15 mai 2013,

CONSIDERANT les résultats 2012,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire le résultat constaté en fonctionnement en 2012 au compte 1068 à hauteur de 20 857.38€.Le solde du résultat de fonctionnement 2352.77€ étant inscrit au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	45.944,13 €
Dépenses de l'exercice :	34.038,00 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	11.906,13 €
Résultat antérieur déficitaire :	37.463,13 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	25.557,00 €

Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à 33 126.8 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	361.833,94 €
Dépenses de l'exercice :	386.074,58 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	24.240,64 €
Résultat antérieur excédentaire :	302.904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	278.664,06 €

Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter 58 683.80 € en investissement pour combler le déficit constaté de cette section augmenté des restes à réaliser. Le solde du résultat constaté en fonctionnement 219 980.26€, en report antérieur de la section de fonctionnement.

◆ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le CA 2012,

VU le compte rendu de la commission des finances du 15 mai 2013,

CONSIDERANT la situation financière du budget forêt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2012 en section investissement pour 58 683.80 € au compte 1068, le solde de 219 980.26€ étant inscrit en report antérieur de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2012 conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

X. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2013

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

SECTION FONCTIONNEMENT

L'équilibre de la section fonctionnement dans ce budget supplémentaire proposé, s'établit à 4.899.034,69 €, ce qui porte le budget à 17.811.534,69 €.

Les dépenses réelles supplémentaires s'élèvent à 26.870,00 €.

Dépenses omises lors du BP ou nouvelles dépenses (les explications figurent dans le document joint).

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la reprise du résultat 2012 : 4.795.034,69 €, la prise en compte des recettes provenant de l'état, notifiées depuis le vote du budget primitif (impôts, DGF, DSU) et la reprise des provisions n'ayant plus de raison d'être.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget investissement s'équilibre à : 17.933.168,87 €.

DÉPENSES

➤ BP :	6.225.200,00 €
➤ Report :	9.068.156,70 €
➤ Nouvelles propositions :	1.713.740,00 €
➤ Reste à affecter :	925.826,80 €

Les principales dépenses nouvelles sont :

➤ Remboursement de TLE :	126.000,00 €
➤ 3 ^{ème} tranche de la promenade du Journans :	90.000,00 €
➤ Acquisition de terrains :	580.000,00 €
➤ Annexes mairie (reprise des crédits non engagés avant la fin 2012) :	281.000,00 €
➤ Halle des sports :	317.000,00 €
➤ Bibliothèque (reprise des crédits non engagés avant la fin 2012 et ajustement) :	117.000,00 €

Les explications détaillées sont fournies dans le document joint.

Le montant des dépenses nouvelles d'équipement s'élève à : 1.450.740,00 €.

Il convient de faire des choix, sachant qu'en 2014 nous aurons aussi à prévoir les sommes pour la réalisation de l'extension de Parozet et les travaux de voirie liés aux contaminations pour lesquels nous serons engagés dans le cadre d'un PUP.

RECETTES

Celles-ci sont principalement constituées par la reprise de l'excédent antérieur : 5.654.423,68 € et le virement de la section fonctionnement : 4.837.164,89 € et les subventions notifiées par l'ADEME et la Région pour la chaufferie bois : 397.000,00 €.

La commission propose d'affecter les sommes restant disponibles en investissement à la construction de l'école Parozet, de même que les crédits qui avaient été inscrits pour le haut de la rue du Creux du Loup.

Le détail des crédits nouveaux au budget supplémentaire figure dans le document remis en commission le 22 mai 2013.

La commission a proposé d'inscrire :

- 1.261.522,17 € à l'opération 221021 pour la construction de l'école de Parozet,
- 31.000,00 € pour les charges à payer consécutives à la donation de Madame MERLAUD-LARIVIERE au 678, en dépenses de fonctionnement,
- -31.000,00 € au 6521, déficit des budgets annexes. Suppression des versements au budget forêt suite à la reprise des résultats, ajout au budget ZA pour équilibrer le budget ZA.

• **REMARQUE :**

N.B. : Le montant du résultat d'investissement 2012, repris au compte 001 en section d'investissement a été modifié compte-tenu de l'erreur précitée.

Le budget a été équilibré en ajoutant 925,39 € en dépenses d'investissement, à l'opération 221-021, pour l'école de Parozet, portant ainsi le montant des crédits ouverts à 1.261.522,17 €.

◆ **DÉLIBÉRATION**

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2013

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2013,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013,

VU la délibération du CA 2012 du 10 juin 2013,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget communal 2013 de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

	REPORT BUDGET 2012	DM
CHAPITRE 040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
Article 4912 – fonction 01		17.000,00 €
CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES		
Article 2313 – fonction 01		110.000,00 €
CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS		
Article 10223 – fonction 01		126.000,00 €
CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES		
Article 1641 – fonction 01		10.000,00 €
PROGRAMME 456213 – MANDAT COLLEGE 2013		
Article 4562113 – fonction 22		12.000,00 €
PROGRAMME 113000 – ACQUISITIONS TERRAINS CENTRE DE SECOURS		
Article 2111 – fonction 113	261.131,96 €	
PROGRAMME 172076 – RUES DE GENEVE ET REVERCHON		
Article 2315 – fonction 820		1.740,00 €
PROGRAMME 172086 – RUE DE LYON VERTES CAMPAGNES A PRE BAILLY		
Article 2315 – fonction 822	4.486,17 €	

PROGRAMME 172100– PROMENADE DU JOURNANS

Article 2315 – fonction 820	10.596,00 €	90.000,00 €
Article 2318 – fonction 820	3.318,95 €	

PROGRAMME 172114 – CARREFOUR CREUX DU LOUP

Article 2315 – fonction 820	16.290,98 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172115 – 2^{ÈME} TRANCHE RUE DE LYON (ROND-POINT VERTES)

Article 2315 – fonction 820	76.241,79 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172119– PLACE DE L'APPETIT

Article 2315 – fonction 820	24.186,00 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172125 – RUE DU CREUX DU LOUP

Article 2031 – fonction 820	598,00 €	
Article 2315 – fonction 820	15.055,97 €	2.000,00 €

PROGRAMME 172126 – RUE DES USINIERS

Article 2315 – fonction 820	83.872,10 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172127 – RUE DU CHATEAU

Article 2315 – fonction 820	30.617,60 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172132 – ETUDE PLACE DU JURA

Article 2031 – fonction 820	50.441,30 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172136 – GIRATOIRE RD 1005

Article 2033 – fonction 820	1.456,49 €	
Article 2315 – fonction 820	593.576,50 €	

PROGRAMME 172139 – INSTALLATIONS TECHNIQUES

Article 2315 – fonction 823	2.059,87 €	
-----------------------------	------------	--

PROGRAMME 172143 – RENOVATION PARCOURS HISTORIQUE

Article 2031 – fonction 33	20.000,00 €	15.000,00 €
----------------------------	-------------	-------------

PROGRAMME 172148 – CARREFOUR AVENUE DES ALPES

Article 2315 – fonction 820	200.020,81 €	-150.000,00 €
-----------------------------	--------------	---------------

PROGRAMME 172152 – ROUTE DE LYON 3^{ÈME} TRANCHE

Article 2315 – fonction 820	574.627,93 €	40.000,00 €
-----------------------------	--------------	-------------

PROGRAMME 172154 – ACQUISITION TERRAINS

Article 2111 – fonction 820	55.785,00 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 172156 – MATERIEL VOIRIE 2012

Article 21571 – fonction 820	19.650,28 €	
Article 21578 – fonction 820	20.332,00 €	

PROGRAMME 172159 – PLACE DE L’HORLOGE

Article 2315 – fonction 820 28.462,34 €

PROGRAMME 172163 – PLACES DU CHÂTEAU ET ABONDANCE

Article 2315 – fonction 820 529.189,60 € 10.000,00 €

PROGRAMME 172164 – RUE DE L’HORLOGE

Article 2315 – fonction 820 327.924,78 €

PROGRAMME 172169 – FEUX RD 1005

Article 2315 – fonction 820 50.000,00 €

PROGRAMME 172171 – ACQUISITION TERRAINS 2013

Article 2111 – fonction 820 580.000,00 €

PROGRAMME 172174 – HAUT RUE DU CREUX DU LOUP

Article 2315 – fonction 820 -335.450,00 €

PROGRAMME 173001 – CONTRAT RIVIERE 1^{ÈRE} TRANCHE 2005

Article 2315 – fonction 831 15.151,71 € 35.000,00 €

PROGRAMME 173003 – RIVIERES BY ET JOURNANS

Article 2315 – fonction 831 414.906,09 € 20.000,00 €

PROGRAMME 184037 – TRAVAUX ANNEXE MAIRIE

Article 2031 – fonction 820 60.478,06 €

Article 2313 – fonction 020 714.254,40 € 281.000,00 €

PROGRAMME 184038 – MAIRIE 2012

Article 2183 – fonction 020 15.073,00 €

PROGRAMME 185016 – PISCINE 2011 – MOBILIER TRAVAUX

Article 2313 – fonction 413 5.215,38 €

PROGRAMME 185017 – PISCINE 2012

Article 2313 – fonction 413 7.930,30 €

PROGRAMME 189017 – MOBILIER TRAVAUX 2012

Article 2183 – fonction 212 1.929,15 €

Article 2184 – fonction 211 1.332,68 €

PROGRAMME 189018 – EQUIPEMENT 2013

Article 2184 – fonction 212 8.000,00 €

PROGRAMME 190001 – REVISION PLU

Article 202 – fonction 820 14.352,00 €

PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS

Article 2188 – fonction 411		14.000,00 €
Article 2313 – fonction 411	4.120.182,57 €	303.000,00 €

PROGRAMME 216006 – CONFORMITE ELECTRIQUE ESCALIER

Article 2313 – fonction 022	29.191,79 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 221020 – MOBILIER TRAVAUX 2012

Article 2183 – fonction 212	730,79 €	
Article 2184 – fonction 212	238,00 €	
Article 2188 – fonction 211	163,49 €	
Article 2188 – fonction 212	414,60 €	

PROGRAMME 221021 – EXTENSION ECOLE

Article 2313 – fonction 211		1.261.522,17 €
-----------------------------	--	----------------

PROGRAMME 221022 – EQUIPEMENT 2013

Article 2315 – fonction 211		2.000,00 €
-----------------------------	--	------------

PROGRAMME 222004 – EGLISE TRAVAUX 2008

Article 2313 – fonction 324	10.271,40 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 226005 – ALLEE CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Article 2315 – fonction 026		30.000,00 €
-----------------------------	--	-------------

PROGRAMME 226006 – EMPLACEMENT RESERVE CIMETIERE

Article 2031 – fonction 026	3.289,00 €	
-----------------------------	------------	--

PROGRAMME 226007 – OSSUAIRE

Article 2313 – fonction 026	23.770,50 €	
-----------------------------	-------------	--

PROGRAMME 234017 – EXTENSION BIBLIOTHEQUE

Article 2313 – fonction 321	124.078,68 €	107.000,00 €
-----------------------------	--------------	--------------

PROGRAMME 503006 – CTM 2012

Article 2315 – fonction 820	7.456,46 €	
-----------------------------	------------	--

PROGRAMME 503021 – MATERIEL ESPACES VERTS 2012

Article 21578 – fonction 820	2.500,00 €	
------------------------------	------------	--

PROGRAMME 512004 – VIDEO ROUTE DE LYON

Article 2315 – fonction 114	118.324,23 €	
-----------------------------	--------------	--

PROGRAMME 516003 – ACQUISITION BATIMENT CENTRE SOCIAL

Article 2138 – fonction 523	427.000,00 €	
-----------------------------	--------------	--

RECETTES :

CHAPITRE 001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

Article 001 – fonction 01 5.654.423,68 €

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Article 021 – fonction 01 4.837.164,69 €

CHAPITRE 040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Article 28182 – fonction 01 25.000,00 €

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES

Article 238 – fonction 01 110.000,00 €

PROGRAMME 456213 – MANDAT COLLEGE 2013

Article 4562213 – fonction 022 12.000,00 €

PROGRAMME 100012 – NUMERISATION CINEMA 2011

Article 1328 – fonction 314 24.180,50 €

PROGRAMME 172097 – PLACE DE LA FONTAINE

Article 1381 – fonction 324 10.000,00 €

PROGRAMME 172127 – RUE DU CHATEAU

Article 1381 – fonction 820 10.000,00 €

PROGRAMME 172136 – GIRATOIRE RD 1005

Article 1383 – fonction 820 30.000,00 €

PROGRAMME 172152 – ROUTE DE LYON 3^{ÈME} TRANCHE

Article 1383 – fonction 820 60.000,00 €

PROGRAMME 172164 – PLACE ET RUE DE L'HORLOGE

Article 1342 – fonction 820 23.000,00 €

PROGRAMME 173001 – CONTRAT RIVIERE 1^{ÈRE} TRANCHE 2005

Article 1328 – fonction 813 328.000,00 €

PROGRAMME 173003 – RIVIERES BY ET JOURNANS

Article 1322 – fonction 831 40.000,00 €

Article 1323 – fonction 831 70.000,00 €

PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS

Article 1382 – fonction 411 200.000,00 €

Article 1388 – fonction 411 197.000,00 €

PROGRAMME 516003 – ACQUISITION BATIMENT CENTRE SOCIAL

Article 1388 – fonction 523 62.000,00 €

Article 1678 – fonction 523 15.200,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT**DEPENSES :****REPORT
BUDGET 2012****DM****CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Article 611 – fonction 421	800,00 €
Article 6135 – fonction 95	3.000,00 €
Article 61522 – fonction 411	3.500,00 €
Article 6156 – fonction 314	1.500,00 €
Article 6236 – fonction 314	4.200,00 €
Article 6236 – fonction 33	800,00 €
Article 6358 – fonction 820	7.070,00 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 023 – fonction 01	4.837.164,69 €
---------------------------	----------------

CHAPITRE 042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Article 6811 – fonction 824	25.000,00 €
-----------------------------	-------------

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION

Article 6521 – fonction 01	13.000,00 €
Article 6521 – fonction 92	-44.000,00 €

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Article 6718 – fonction 816	6.000,00 €
Article 678 – fonction 01	31.000,00 €

RECETTES :**CHAPITRE 002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE**

Article 002 – fonction 01	4.795.034,69 €
---------------------------	----------------

CHAPITRE 042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Article 7815 – fonction 01	17.000,00 €
----------------------------	-------------

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

Article 73111 – fonction 01	-35.000,00 €
Article 73112 – fonction 01	35.000,00 €
Article 73113 – fonction 01	15.000,00 €

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS

Article 7411 – fonction 01	50.000,00 €
Article 74833 – fonction 01	-7.000,00 €
Article 74834 – fonction 01	11.000,00 €
Article 74835 – fonction 01	8.000,00 €

La section de fonctionnement est équilibrée, après ces modifications, à 17.801.504,69 €.

La section investissement est équilibrée, après ces modifications, à 17.933.168,87 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

Madame KAHNERT (procuration), Messieurs AMIOTTE et GAVILLET (procuration) ont voté contre. Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

XI. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2013

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La ZA ne procure aucune recette.

Les travaux d'étanchéité sont toujours à exécuter sur l'ensemble de la toiture, le fait qu'une partie de l'immeuble soit en copropriété n'en facilite pas les choses.

D'autre part, une grosse répercution provisoire est à réaliser sur la partie restant en pleine copropriété de la commune.

Le budget ZA reprend, en outre, les résultats constatés au CA 2012.

Il convient de rappeler que le budget commune ou BP 2013 contribuerait à 54.500,00 € pour équilibrer ce budget.

L'excédent constaté en 2012 n'étant pas suffisant pour financer l'ensemble des dépenses, il est nécessaire de rajouter 12.647,23 € au BS.

Il est rappelé que la commune a déjà abondé, en 2012, le budget ZA à hauteur de 38.857,38 €.

Les apports de la commune sur ce budget devraient être largement compensés par la vente du dernier atelier (ancien Salendre).

Une fois cette vente réalisée, le budget ZA pourra être soldé, en effet, il n'y aura plus aucune activité commerciale dans les bâtiments restant propriété de la commune.

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2013

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2013,

VU les résultats 2012 approuvé le 10 juin 2013,

VU l'affectation des dits résultats décidée le 10 juin 2013,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le budget ZA de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

	REPORT BUDGET 2012	DM
CHAPITRE 001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
Article 001 – fonction 01		20.857,38 €
CHAPITRE 23 – IMMOBILISATION EN COURS		
Article 2315 – fonction 95		5.000,00 €
<u>RECETTES :</u>		
CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		
Article 021 – fonction 01		5.000,00 €
CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS		
Article 1068 – fonction 01		20.857,38 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

	REPORT BUDGET 2012	DM
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
Article 61522 – fonction 01		5.000,00 €
Article 6283 – fonction 95		5.000,00 €
CHAPITRE 23 – VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
Article 023 – fonction 01		5.000,00 €
<u>RECETTES :</u>		
CHAPITRE 002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
Article 002 – fonction 01		2.352,77 €
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION		
Article 7552 – fonction 01		12.647,23 €

Le budget après ces modifications s'équilibre à 74.500,00 € en fonctionnement et à 67.857,38 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

XII. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2013

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La délibération modificative reprend les résultats constatés au CA forêt et l'affectation des résultats en découlant en fonction des déficits constatés en investissement.

Le bilan ONF a été présenté le 06 juin 2013 en commission forêt.

Par rapport au projet présenté en commission le 22 mai 2013, la décision modificative a été modifiée de la manière suivante :

- Au BP, la commune avait prévu 44.000 € pour équilibrer le budget, dans l'attente de la prise en compte des résultats. Ce crédit n'a plus lieu d'être étant donné les résultats constatés.

Par voie de conséquence, le montant des crédits ouverts pour l'entretien des forêts a été réduit du même montant par rapport aux propositions examinées en commission.

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2013

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2013,

VU les résultats 2012 approuvé le 10 juin 2013,

VU l'affectation des dits résultats décidée le 10 juin 2013,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 22 mai 2013,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le budget ZA de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

	REPORT BUDGET 2012	DM
CHAPITRE 001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
Article 001 – fonction 01		25.557,00 €
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATION CORPORELLE		
Article 2117 – fonction 92		2.000,00 €
CHAPITRE 23 – IMMOBILISATION EN COURS		
Article 2312 – fonction 92	33.126,80 €	

RECETTES :

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Article 021 – fonction 01 2.000,00 €

CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS

Article 1068 – fonction 01 58.683,80 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

**REPORT
BUDGET 2012**

DM

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Article 61524 – fonction 92 173.980,26 €

CHAPITRE 23 – VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT

Article 023 – fonction 01 2.000,00 €

RECETTES :

CHAPITRE 002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

Article 002 – fonction 01 219.980,26 €

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION

Article 7552 – fonction 01 -44.000,00 €

Le budget après ces modifications s'équilibre à 374.980,26 € en fonctionnement et à 100.683,80 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

XIII. TRAVAUX LEADER SUR L'ALPAGE DE VIEILLE MAISON

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La description du projet, le secteur d'intervention ainsi que le plan de financement sont exposés dans la délibération. Il n'y a donc pas lieu de les reprendre dans une note de synthèse.

◆ DÉLIBÉRATION

TRAVAUX LEADER SUR L'ALPAGE DE VIEILLE MAISON

VU la note de synthèse,

VU la commission forêt du 06 juin 2013,

Monsieur le Maire expose le projet, à savoir :

Description du projet :

En juin 2012, le PNR du Haut Jura a répondu à un appel à projet du Ministère de l'écologie, financé par le FIBRE (Fond d'Investissement pour la Biodiversité et la Restauration Ecologique) relatif à la restauration de milieux naturels. Malgré la qualité environnementale des secteurs à pré-bois et à l'enjeu important du maintien de leur ouverture (et de leur réouverture), le projet relatif aux pré-bois n'a pu être retenu pour des raisons budgétaires (un autre étant déjà retenu sur le territoire du PNR).

Ce projet n'ayant pu aboutir la commune réaffirme sa volonté d'améliorer la qualité pastorale et environnementale de ses alpages et désire porter, en tant que maître d'ouvrage, des travaux de réouverture, en lien avec la RNNHCJ, l'ONF et le PNR Haut Jura, dans le cadre du programme leader « Haut jura : l'énergie du territoire » porté par le Parc.

Secteur concerné :

- ✚ Alpage de Vieille-Maison.
- ✚ Territoire communal de Gex
- ✚ Parcelles cadastrales H98, H105 et H106

Descriptif des travaux rémunérés dans le cadre du contrat :

Les travaux envisagés sur l'alpage de Vieille-Maison visent à rouvrir des anciens secteurs de pré-bois afin de leur redonner un attrait pastoral et de restaurer les structures préexistantes. Ces travaux sont préconisés dans le plan de gestion intégré concernant l'alpage.

Concrètement la réouverture s'effectuera par débroussaillage manuel et abattage d'arbres sur les zones de lisière et s'appuyant sur les espaces dont la fermeture est encore limitée (afin que la strate herbacée puisse réagir favorablement). Des ouvertures entre les zones rouvertes seront également effectuées suivant les mêmes procédés afin de permettre au bétail de circuler et d'entretenir ces zones.

Les bois abattus ainsi que leurs rémanents seront évacués en forêts, par débardage à cheval.

Financement du projet :

Le plan de financement envisagé est le suivant :

✚ Maitre Ouvrage	25 %
✚ LEADER – 323 C feader	41,25 %
✚ CG 01 (programmation PNR 2013)	33,75 %

Le montant global des travaux envisagés est de 16 202 euros HT, dont 1 747 euros correspondant à la maîtrise d'œuvre pour l'encadrement du chantier de réouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE :

- d'approuver le principe de la gestion par réouvertures des zones décrites,
- d'approuver le projet de demande de subvention en faveur pastoralisme au titre du programme leader « Haut jura : l'énergie du territoire » porté par le PNR du haut Jura,

- d'approuver le plan de financement global, correspondant à un montant total de 16 202 € HT financé à 25 % par la commune, à 41,25 % par LEADER – 323 C feader, et à 33,75 % par le Conseil Général de l'Ain dans le cadre de la programmation 2013 du PNR.
- de participer financièrement au projet à hauteur de 25 % du montant total soit 4051 euros HT,
- d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux prévus dans la demande et acceptés par l'Administration,
- de réaliser le projet avec le concours de l'ONF et de la RNNHCJ,
- de respecter la réglementation propre à la RNNHCJ,
- de donner pouvoir au Maire pour engager tout acte relatif au projet.

XIV. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI ET 16 LOGEMENTS PLUS DANS LE PROJET « SEQUENCIEL » RUE DE GEX-LA-VILLE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La société HALPADES construit 6 logements PLAI, 16 logements PLUS dans le programme dénommé « Séquenciel », rue de Gex-la-Ville.

Pour se faire, elle souhaite obtenir la garantie financière de la commune pour les emprunts suivants :

FINANCEMENT PLUS

- DURÉE : 40 ans maxi
- MONTANT : 957.240,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLUS FONCIER

- DURÉE : 50 ans maxi
- MONTANT : 791.219,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLAI

- DURÉE : 40 ans maxi
- MONTANT : 355.413,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 2.80 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLAI FONCIER

- DURÉE : 50 ans maxi
- MONTANT : 264.254,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,80 % (à titre indicatif)

Potentiellement, le montant des emprunts garantis par la commune, compte-tenu des dernières garanties accordées le 08 avril 2013 à la SEMCODA, s'élève à 43.153.328,00 €.

◆ **DÉLIBÉRATION**

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI ET 16 LOGEMENTS PLUS DANS LE PROJET « SEQUENCIEL » RUE DE GEX-LA-VILLE

VU la note de synthèse,

VU la demande formulée par la Sté HALPADES, visant à obtenir la garantie de la commune de Gex pour 4 emprunts dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous,

VU le projet de convention annexé à la présente,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention financière portant sur les garanties financières suivantes :

FINANCEMENT PLUS

- **DURÉE** : 40 ans maxi
- **MONTANT** : 957.240,00 € (montant provisoire)
- **TAUX** : 3,60 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLUS FONCIER

- **DURÉE** : 50 ans maxi
- **MONTANT** : 791.219,00 € (montant provisoire)
- **TAUX** : 3,60 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLAI

- **DURÉE** : 40 ans maxi
- **MONTANT** : 355.413,00 € (montant provisoire)
- **TAUX** : 2.80 % (à titre indicatif)

FINANCEMENT PLAI FONCIER

- **DURÉE** : 50 ans maxi
- **MONTANT** : 264.254,00 € (montant provisoire)
- **TAUX** : 2,80 % (à titre indicatif)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

- **AUTORISE** à signer la convention à intervenir.

XV. ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°IX DU 08 AVRIL 2013 : GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMCODA POUR 3 PRÊTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1.473.400 € - CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLS A GEX « CHÂTEAU GAGNEUR »

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La SEMCODA nous a demandé d'annuler et de remplacer la délibération n°IX du 08 avril 2013 par une modification de l'article 3 de la dite délibération.

La modification concernée ayant pour objet de préciser que la garantie d'emprunt de la commune est accordée pendant la durée de préfinancement de 24 mois en plus de la durée du prêt.

◆ DÉLIBÉRATION

ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°IX DU 08 AVRIL 2013 : GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMCODA POUR 3 PRÊTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1.473.400 € - CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLS A GEX « CHÂTEAU GAGNEUR »

VU la demande formulée par la SEMCODA et tendant à obtenir la garantie de la commune de GEX, pour trois emprunts d'un montant total de 1.473.400 €, à hauteur de 100 %, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération de construction de 7 logement collectifs PLS à GEX « Château Gagneur »,

VU la proposition de Monsieur le Maire,

VU la note de synthèse,

VU la délibération n°IX du 08 avril 2013 ayant pour objet : Garantie d'emprunt à la SEMCODA pour 3 prêts d'un montant total de 1.473.400 € - construction de 7 logements PLS à Gex « Château Gagneur »

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT :

Article 1 : La commune de Gex accorde sa garantie à la SEMCODA pour le remboursement de la somme de 1.473.400 €, représentant 100 % de trois emprunts avec préfinancement que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 7 logements collectifs PLS à Gex « Château Gagneur ».

Article 2 : Les caractéristiques des deux Prêts Locatifs Sociaux et d'un Prêt complémentaire au Prêt Locatif Social consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

1^{er} Prêt PLS : Financement de la construction :

Montant	: 188.637 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} Prêt PLS : Financement de la charge foncière :

Montant	: 622.500 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée	: 50 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

3^{ème} Prêt : Prêt complémentaire au PLS :

Montant	: 662.263 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 104 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt destiné au financement de la construction, d'un montant total de 188.637 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt destiné au financement de la charge foncière, d'un montant total de 622.500 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement du prêt complémentaire au PLS, d'un montant total de 662.263 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt et à signer la convention qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- **ANNULE** la délibération n°IX du 08 avril 2013 ayant pour objet : Garantie d'emprunt à la SEMCODA pour 3 prêts d'un montant total de 1.473.400 € - construction de 7 logements PLS à Gex « Château Gagneur ».

- **ADOpte** les dispositions ci-dessus.

XVI. COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION URBANISME DU 28 MAI 2013 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface de terrain (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE DEMOLIR (1 dossier)								
PD00117313J4001	19-04-2013	348 m ²	-	CCPG	C 12	Le Pailly	Démolition du réservoir	FAVORABLE
PERMIS DE CONSTRUIRE (6 dossiers)								
PC00117313J1009	28-03-2013	1564 m ²	151 m ²	BARON Yann & Nathalie	C 62p – C 434p	1071 Route Impériale	Maison Individuelle	FAVORABLE avec réserve (choix de la couverture de la toiture)
PC00117312J1037-01 (modificatif)	03-05-2013	494 m ²	-	MEIGNIER Marc	AC 282 – AC 283	458 Rue de Gex-la-Ville	Modification de l'aspect du garage	FAVORABLE avec réserve (vérifier la couverture du garage)
PC00117305J1016-01 (modificatif)	07-05-2013	1746 m ²	-	SCI LES JARDINS DES TULIPIERS	AI 567 - 568 – 571 – 573 - 574	28 Rue des Tulipiers	Modification pour mise en conformité	FAVORABLE
PC00117313J1013	29-04-2013	2646 m ²	206 m ²	LE BORNEC Yann	E 811	885 Rue du Creux du loup	Réhabilitation et extension d'une maison existante	FAVORABLE
PC00117313J1014	13-05-2013	8357 m ²	19 m ²	BUCHER Eric	AM 63	Rue Marc Panissod	Création d'une pièce à vivre	FAVORABLE
PC00117311J1057-01 (modificatif)	16-04-2013	6078 m ²	-	SARL Immo'Bile	E 1029 – E 1039 – E 1040 – E 1041 – E 1042 – E 1043	Creux du Loup	Modification de l'assiette du projet	FAVORABLE avec réserve (se conformer au règlement)
DECLARATION PREALABLE (9 dossiers)								
DP00117313J9025	15-04-2013	2802 m ²	-	ROBINS Renate	AY 185	112 Chemin de SERVETTE	Création d'un abri voiture	FAVORABLE

DP00117313J9031	24-04-2013	730 m ²	23 m ²	MAIRE Joëlle	AD 125	894 Avenue des ALPES	Surélévation du garage en pièce à vivre	FAVORABLE
DP00117313J9032	25-04-2013	640 m ²	-	CHATELAIS Benoit	E 800	611 Rue du Pré de l'Etang	Pose de fenêtre en toiture	FAVORABLE
DP00117313J9033	29-04-2013	2506 m ²	-	LE BORNEC Yann	E 811	885 Rue du creux du loup	Division parcellaire	FAVORABLE
DP00117313J9020	02-04-2013	492 m ²	-	ACKROYD Sian	AC 285	Rue des Usiniers	Réfection de façade	FAVORABLE
DP00117313J9034	06-05-2013	614 m ²	8 m ²	GADIOLET Boris	AI 566 – AI 572	28 Rue des Tulipiers	Aménagement extérieur	FAVORABLE
DP00117313J9035	10-05-2013	564 m ²	30 m ²	GEORGES Julien	B 5	8243 route de la Faucille	Aménagement d'un appartement touristique	DEFAVORABLE (Erreur de procédure – C'est un permis de construire)
DP00117313J9036	14-05-2013	2260 m ²	10.20m ²	COURT Dominique	E 875	871 Rue de Rogeland	Implantation d'un abri jardin	FAVORABLE avec réserve (couvrir avec des tuiles)
DP00117313J9037	15-05-2013	-	15 m ²	BADEL Thérèse	AI 510	20 Place de la petite Goulette	Rénovation du garage	FAVORABLE (porte de garage bois, couleur bois)

QUESTIONS DIVERSES (4 questions)		
Monsieur LEVRIER et Madame NABAFFA	Changement de destination d'un commerce et habitation	DEFAVORABLE (Le PLU demande le maintien des commerces)
PROJET JOUVE	Implantation d'une clôture	DEFAVORABLE (Les clôtures doivent être conforme au PLU)
COURT Gilles	Avis de la chambre de l'agriculture Implantation d'un tunnel agricole	CONVENIR D'UNE RENDEZ-VOUS
ZA de l'Aiglette Nord	Implantation d'un enclos à ordures ménagères	Se reporter vers les services de la CCPG

XVII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 22 MAI 2013 (MR PAOLI)

I. CA – COMMUNE 2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de dépenses en investissement s'élevaient à 26.296.301,92 € dont 6.054.077,90 € reportés de 2011 sur 2012, 11.397.422,97 € ont été réalisés.

Concernant les dépenses d'équipement, il convient de rappeler qu'en décembre 2012, lors de la perception de la recette provenant de la vente Château Gagneur, nous avons inscrit, pour pouvoir disposer des ouvertures de crédit pour lancer les travaux avant la fin de l'année et les exécuter dès le début de l'exercice pour la halle des sports, l'annexe mairie, la bibliothèque, la route de Lyon, la rue de l'Horloge 5.975.500,00 €. Sachant que le taux de réalisation serait faussé.

Le pourcentage de réalisation les dépenses d'équipement sans tenir compte de ses inscriptions tardives eut été de 42.73 %, en tenant compte de ce qui précède il est de 63.52 %.

Ce pourcentage de réalisation est sensiblement similaire à 2011 : 62.72 % est supérieur à 2010 : 46.16 % à 2009 : 34.31 %, il demeure inférieur à celui des exercices précédents, notamment 2008 : 73.16 % et 2007 : 72.43%.

Il convient de souligner que le pourcentage de réalisation est affecté même si ce n'est que marginal par le fait que le Trésor Public cesse de prendre en compte les dépenses d'investissement au 12 décembre. Or, beaucoup d'entreprises adressent leur facturation en fin de mois. A titre d'exemple : 628 016.51 € de factures, reçues fin décembre, ont été réglées début janvier au compte 21 et 23 (le réalisé pour les dépenses d'équipement serait de 66.29%).

Les dépenses d'équipement brut (exclusion des dépenses d'ordre) s'élèvent à 7.805.370,49 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- | | |
|---|----------------|
| • Emprunt : | 2.151.000,00 € |
| • Subventions et participations : | 447.869,11 € |
| • Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : | 1.173.726,00 € |
| • Fonds dégagés de la section de fonctionnement : | 4.032.775,38 € |

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

En 2012 le résultat de l'exercice est excédentaire du fait de l'aliénation de patrimoine (château gagnier): 9 613 980.39 €, le déficit antérieur de la section était de 3.960.482,10 €. Le résultat de clôture de la section investissement est donc excédentaire de 5 653 498.29 €

Cet excédent abondé par le résultat de clôture de la section fonctionnement 4 795 034.69 € couvrira largement les dépenses d'investissements reportés 9 068 156.7€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de 4 795 034.69 est constitué par le résultat antérieur excédentaire de 1 573 348.17 € et le résultat de l'exercice 2012 : 3 221 686 52 €.

Concernant le fonctionnement, l'augmentation des dépenses réelles augmente de 8.28 % par rapport à 2011.

Elles ont augmenté de 4.46 % en 2011 par rapport à 2010 (après corrections consécutives à la mise en place du FNGIR).

Les charges générales augmentent de 13,84 %.

Les charges de personnel augmentent de 4.42 %.

Les autres charges augmentent de 8.60 %.

Les charges exceptionnelles de 156.64%(hausse conséquente du au refus de considérer l'aménagement de la place du pont comme investissement dans la mesure où il y avait une démolition : 84 415.62€)

Les explications de ces augmentations sont exposées dans les documents examinés en commission finances et remis avec le Cr de celle-ci.

Les frais financiers diminuent de 6.37 %. Nous avons consolidé en 2012, un emprunt souscrit en 2009 pour 2 651 000€ (Euribor +0.45%). Cet emprunt ne fait courir aucun frais financier depuis septembre 2012 puisque nos excédents de trésorerie conséquents nous ont permis d'user de la faculté de remboursement temporaire. La baisse des taux révisables en 2012 contribue à la diminution de nos frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 1.42% si l'on ne tient pas compte de la recette exceptionnelle que constitue l'aliénation de Château Gagneur et le p503 adressé après la clôture des comptes décidée par la TP, de même que des aliénations réalisées en 2011 (vente terrain à la SEMCODA).

Les recettes en augmentation sont notamment :

➤ La CFG :	+ 356.775,21 €
➤ Les produits des services :	+ 57.888,20 €
➤ Les contributions	+ 226.588,00 €

sont en baisse :

➤ Les droits de mutation :	- 178.810,45 €
➤ La DGF	- 24.573,00 €

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat 2012 de l'exercice est de 3 221 686.52 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de 4 795 034.69 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	21.012.328,75 €
DEPENSES :	11.398.348,36 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	9.613.980.39 €
Résultat antérieur (défictaire) :	3.960.482,10 €
Excédent de clôture de l'exercice :	5.653.498,29 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 9.068.156.7 €, en recettes à 559.380.5, soit un déficit de 8.508.776.2 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	13.737.736,13 €
DEPENSES :	9.908.629,95 €
Résultat de l'exercice :	3.829.106,18 €
Excédent antérieur reporté:	2.569.951,91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	6.399.058,09 €

Il faut noter que certaines recettes n'ont pu être rattachées à l'exercice 2012. Monsieur le Receveur ayant, en effet, communiqué le dernier état des recettes, qu'il reçoit le 03 janvier 2013 à la commune, date à laquelle il avait décidé de cesser de prendre en compte les mandats et titres émis sur 2012, ceci rend très complexe la comparaison des évolutions de 2011 à 2012.

II. BUDGET SUPPLEMENTAIRE – COMMUNE 2013

SECTION FONCTIONNEMENT

L'équilibre de la section fonctionnement dans ce budget supplémentaire proposé, s'établit à 4.899.034,69 €, ce qui porte le budget à 17.811.534,69 €.

Les dépenses réelles supplémentaires s'élèvent à 36.870,00 €.

Dépenses omises lors du BP ou nouvelles dépenses (les explications figurent dans le document joint).

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la reprise du résultat 2012 : 4.795.034,69 €, la prise en compte des recettes provenant de l'état, notifiées depuis le vote du budget primitif (impôts, DGF, DSU) et la reprise des provisions n'ayant plus de raison d'être.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget investissement s'équilibre à : 18.932.923,48 €.

DÉPENSES

➤ BP :	6.225.200,00 €
➤ Report :	9.068.156,70 €
➤ Nouvelles propositions :	1.713.740,00 €
➤ Reste à affecter :	925.826,80 €

Les principales dépenses nouvelles sont :

➤ Remboursement de TLE :	126.000,00 €
➤ 3 ^{ème} tranche de la promenade du Journans :	90.000,00 €
➤ Acquisition de terrains :	580.000,00 €
➤ Annexes mairie (reprise des crédits non engagés avant la fin 2012) :	281.000,00 €
➤ Halle des sports :	317.000,00 €
➤ Bibliothèque (reprise des crédits non engagés avant la fin 2012 et ajustement) :	117.000,00 €

Les explications détaillées sont fournies dans le document joint.

Le montant des dépenses nouvelles d'équipement s'élève à : 1.450.740,00 €.

Il convient de faire des choix, sachant qu'en 2014 nous aurons aussi à prévoir les sommes pour la réalisation de l'extension de Parozet et les travaux de voirie liés aux contaminations pour lesquels nous serons engagés dans le cadre d'un PUP.

RECETTES

Celles-ci sont principalement constituées par la reprise de l'excédent antérieur : 5.653.498,29 € et le virement de la section fonctionnement : 4.837.164,89 € et les subventions notifiées par l'ADEME et la Région pour la chaufferie bois : 397.000,00 €.

La commission propose d'affecter les sommes restant disponibles en investissement à la construction de l'école Parozet, de même que les crédits qui avaient été inscrits pour le haut de la rue du Creux du Loup.

Madame DINGEON : « Des crédits sont-ils prévus pour l'acquisition des terrains à acquérir rue du Creux du Loup ? »

Monsieur BLEAUT indique, après avoir vérifié, que 50.000 € ont été inscrits au BP 2013.

D'autre part, aucun crédit supplémentaire n'a été sollicité par les services techniques pour ces acquisitions.

Madame JACQUET : « Qu'en est-il des logements de Madame MERLAUD-LARIVIERE ? »

Monsieur le Maire : « Ces logements, selon la volonté de la donatrice, devront être loués à des enseignants ou des infirmiers. Cependant, il nécessite qu'il y a un certain nombre de travaux d'entretien à réaliser. Un certain nombre de charges relatives à ces appartements sont à régler, mais l'opération devrait être avantageuse pour la commune ».

Monsieur BLEAUT : « A ce propos, j'ai omis de mettre en dépenses de fonctionnement les charges liées à cette opération (elles seront remises pour le conseil municipal).

III. CA FORÊT 2012 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Nous constatons un résultat excédentaire de 253.107,06 €.

Une fois affectées, les sommes pour couvrir le déficit d'investissement et les reports, il reste un montant disponible de 219.980,26 €, qui sera inscrit en recette de fonctionnement du budget supplémentaire.

Le bilan ONF sera présenté le 06 juin 2013 en commission forêt.

Monsieur BLEAUT souligne les difficultés liées au contrat de bois façonnés et la communication de l'ONF qui ne permettent vraiment pas de suivre les opérations.

Au budget primitif, la commune avait prévu 44.000,00 € pour combler le manque de recettes pour équilibrer le budget dans l'attente de la prise en compte des résultats. Cette somme devra être supprimée par le conseil municipal et les crédits correspondants au budget commune ajustés en conséquence.

IV. CA ZA 2012 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Sur le budget ZA, il n'y a plus aucune recette.

Nous avons, cependant, à réaliser des travaux de réparation de la toiture, dont une partie sur l'immeuble restant pleine propriété de la commune est très urgente. Les crédits ont été prévus pour ces travaux.

Le résultat du CA est excédentaire de 2.352,77 €.

La commune a déjà, en 2012, contribué au comblement du déficit pour 38.857,38 €.

Elle a prévu 54.500,00 € au budget primitif 2013, 12.647,23 € sont nécessaires au budget supplémentaire.

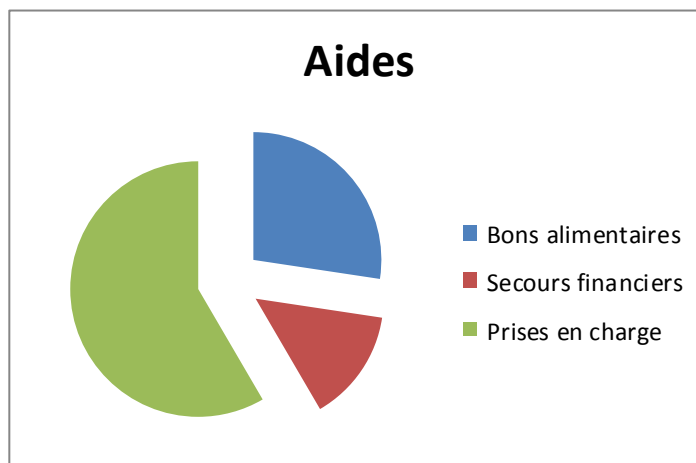
Il est souligné que les crédits apportés pour le budget communal devraient être couverts par la vente du dernier bâtiment (anciens locaux Salendre).

Le budget annexe devrait disparaître une fois cette dernière vente réalisée.

XVIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 14 MAI 2013 (MME MOISAN)

I / BILAN 2012

a) Les bons alimentaires, les secours financiers, la Commission administrative du CCAS :

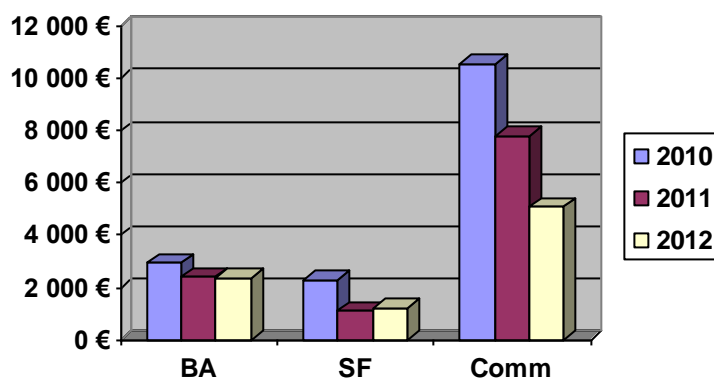


Les *bons alimentaires* sont des aides ponctuelles. Les bénéficiaires vont faire des achats (alimentaire, hygiène et/ou gaz) à Intermarché. Ils sont principalement octroyés en dehors de la campagne des Restos du Cœur et aux familles qui ne peuvent se déplacer à l'épicerie sociale de la Croix Rouge (1 site à Versonnex et 1 site à Prévessin-Moëns).

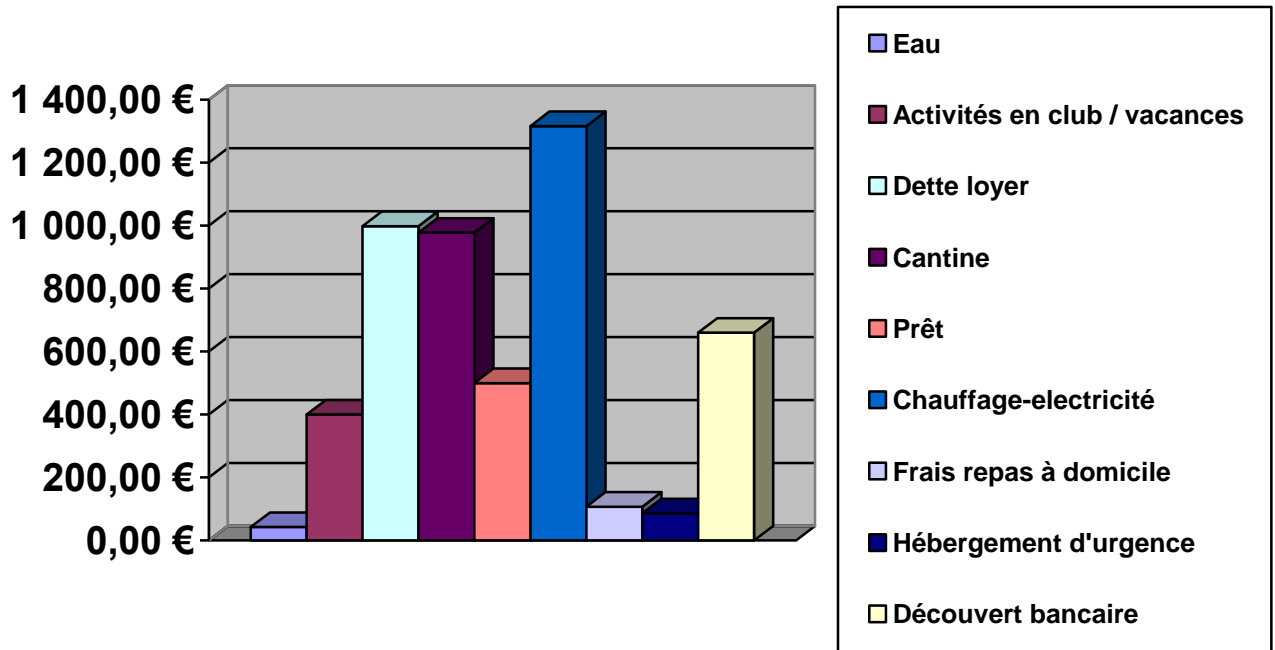
Les *secours financiers* sont également des aides ponctuelles. Le montant maximum est de 75 €. Ils sont principalement accordés pour de l'essence. L'argent est à retirer à la Trésorerie Principale sur présentation du bon et d'une pièce d'identité.

Les *prises en charges par Commission Administrative du CCAS* ont lieu tous les 2 mois. Les membres de cette commission examinent chaque situation individuellement et de manière anonyme. Les dossiers sont généralement transmis par les assistantes sociales, après intervention des associations caritatives (Equipe d'Entraide, Comité Gessien.....).

Evolution des attributions des diverses aides de 2010 à 2012 :



Prise en charge commission CCAS



L'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales reçoit sur rendez-vous le lundi après-midi et le jeudi matin sur rendez-vous. Les urgences peuvent être reçues en dehors de ces périodes, cela représente environ 200 personnes sur l'année.

Les entretiens en urgence sont souvent des gens de passage, des personnes sans domicile fixe, la population envoyée par l'Accueil Gessien et les assistantes sociales qui ne peuvent intervenir dans l'urgence car elles n'ont pas de caisse.

Au budget prévisionnel 2012, les montants alloués étaient de :

- 3 000 € pour les bons alimentaires,
- 3 000 € pour les secours financiers d'urgence,
- 9 000 € pour les aides financières étudiées en Commissions Administratives du CCAS

Pour 2013, les montants suivants sont notés au BP :

- 2 500 € pour les bons alimentaires,
- 2 000 € pour les secours financiers d'urgence,
- 5 500 € pour les aides financières étudiées en Commissions Administratives du CCAS

Un point sur les dossiers des personnes rencontrées est fait avec les assistantes sociales tous les 2 mois.

A noter également que le CCAS travaille en partenariat étroit avec les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, l'Equipe d'Entraide du Pays de Gex, pour la nourriture, les dons de vêtements et de mobilier.

La population reçue est jeune, souvent ce sont des femmes seules avec enfant(s) à charge, en situation de très grande précarité, vivant des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (Allocations familiales – RSA).

De plus en plus de famille travaillant en France se trouvent, maintenant, en grandes difficultés pour régler les cantines, les factures d'énergie.... Parfois même ces familles ont du mal à faire des achats de nourriture, ce phénomène est plus récent.

Sur l'année 2012, un nombre de femmes plus important que les années précédentes a été dirigé vers Ni Pute Ni Soumises suite à des problèmes de violences.

L'association a reçu 700 femmes environ, du Pays de Gex, en 2012.

3 appartements sont réservés sur le site de Château Gagneur et seront gérés par l'Accueil Gessien pour des hébergements de ces femmes.

b) Les manifestations :

- **Repas des Anciens – dimanche 12 janvier 2012 :**

Offert aux retraités domiciliés sur notre Commune, dès l'année de leurs 75 ans.

180 personnes étaient présentes.

- **Journée de la femme – 8 mars 2012 :**

2 séances de cinéma offertes aux femmes, l'une 14 h et l'autre à 20 h avec projection du film « La source des femmes ».

- **Semaine bleue – jeudi 18 octobre 2012 :**

Spectacle cabaret offert par le CCAS, suivi d'un goûter

250 personnes présentes.

Tout le public a été conquis de cette animation.

- **Colis de Noël – vendredi 14 et samedi 15 décembre 2012 :**

300 colis ont été distribués aux retraités (75 ans et +) domiciliés sur notre Commune.

Contenu et sac très appréciés par les bénéficiaires.

II / NOUVEAU PROJET D'ANIMATION 2013

Formule : Thé dansant
Lieu : Espace Perdtemps
Date : Jeudi 13 ou 27 juin 2013 - l'après-midi
Animateur : des devis seront demandés à Mme MULLER et Monsieur LORENZI.
Tarif : Gratuit

III / SORTIE DES BENEFICIAIRES DE LA RESIDENCE « LES SAINTS ANGES »

Formule : Repas au restaurant
Lieu : Pizzeria TOF
Date : jeudi 4 ou 11 juillet 2013
Tarif : repas offert aux bénéficiaires des prestations proposées à la Résidence « Les Saints Anges »
Les membres de la Commission CCAS et Affaires Sociales seront conviés et paieront leur repas.

IV / SEMAINE BLEUE 2013

Formule : Voir prestataire de l'an dernier s'il a un nouveau programme et dans les offres reçues par courriels.
Lieu : Espace Perdtemps
Date : Jeudi 24 Octobre 2013 (après-midi)

VI / Colis de Noël 2013

La Nouvelle Epicerie de GEX a fait une offre d'un colis comportant :

- 1 foie gras de canard entier de 180 g
- 1 confit d'oignons de 140 g
- 1 Bergerac moelleux de 75 cl
- 1 confiture mandarine de Sicile de 230 g
- 1 sachet de biscuits fondants aux abricots de 100 g
- 1 panettone de 100 g

Ce colis serait facturé 45 € au lieu de 52 €, emballage compris.

Les membres de la Commission souhaitent recevoir une nouvelle offre modifiée de la manière suivante :

- Foie gras de 130 g au lieu de 180 g,
- Bouteille de vin de 33.5 cl au lieu de 75 cl,
- Supprimer le confit d'oignons,
- Mettre du chocolat.

VI / REPAS DES ANCIENS 2014

Formule : Repas dansant, demander des devis aux traiteurs de GEX et à Mr JORDAN
Chorale des élus

Lieu : Espace Perdttemps

Date : Dimanche 12 janvier 2014

Animation : Mr LORENZI

Prévoir des livrets pour les paroles des chants (public + membres du Conseil Municipal).

Concernant les desserts, remplacer le gâteau par 3 mignardises.

VII / Commissions Affaires Sociales de la CCPG :

Distribution du compte-rendu des :

- 18 juin 2012,
- 17 septembre 2012,
- 12 novembre 2012,
- 10 décembre 2012,
- 18 février 2013,
- 11 mars 2013.

Ces documents sont disponibles au CCAS (☎04.50.42.63.01).

XIX. QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Contrat d'assistance téléphonique a l'utilisation des progiciels CEGID public.
- ✓ Contrat pour les fournitures scolaires (papeterie, hors papier reproduction) entre la ville de Gex et la société nouvelle librairie universitaire.

Monsieur le Maire tient à remercier les Chevaliers de l'Oiseau ainsi que l'ensemble des associations participantes pour le défilé.

Monsieur AMIOTTE : « Je voudrais faire remarquer que les modifications de date des réunions nous perturbent dans notre organisation ».

Monsieur le Maire : « Moi aussi, mais nous devons faire face aux impondérables. Vous avez la chance d'avoir un calendrier prévisionnel, quand j'étais conseiller municipal je n'avais même pas ça ! »

La séance est levée à 19 h 45.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 15 JUILLET 2013 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI